



© Emmanuel Berthier

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRESQU'ÎLE DE CROZON-AULNE MARITIME

PLAN D' ACTIONS 2025-2030



Financé par



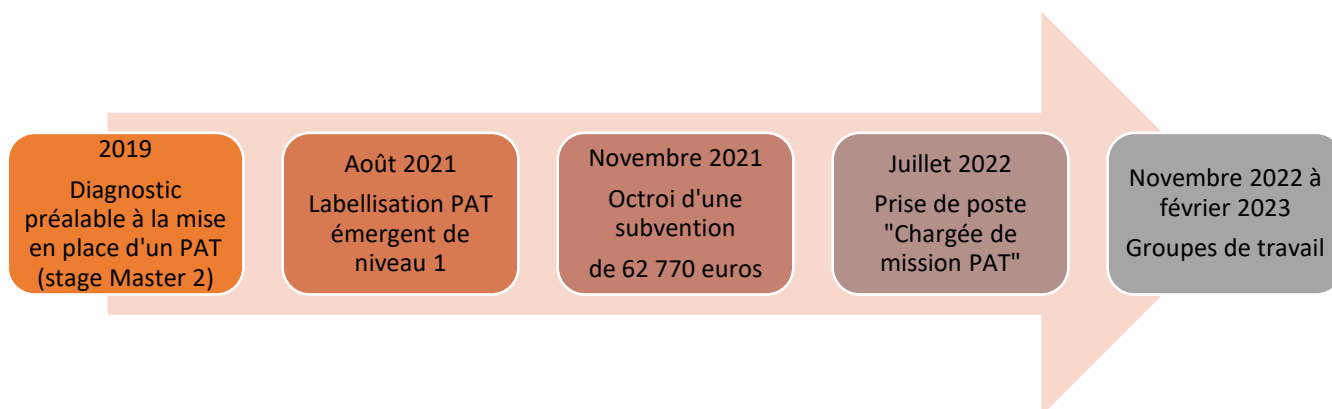
Introduction – Méthodologie

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM) se caractérise pour son approche transversale, revêtant des dimensions économique, sociale, environnementale et de santé publique. En effet, il prend en compte plusieurs fonctions du système alimentaire : la justice sociale dont la lutte contre la précarité alimentaire, l'environnement dont la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire, la mise en valeur du patrimoine alimentaire (savoir-faire agricoles et les produits locaux) et la restauration collective.

En cohérence avec les objectifs des programmes régionaux et du Programme National pour l'Alimentation (PNA), le PAT s'articule avec d'autres schémas structurants en vigueur : le Contrat Local de Santé (CLS) dont son plan d'actions « santé-environnement » déployé au sein du Pays de Brest, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Plan de prévention Eau et Assainissement 2024-2028, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027, la Stratégie de Développement Economique (SDE) et le Projet de Territoire 2020-2040 portés par la collectivité.

Le PAT s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, et du besoin alimentaire de la population.

1. Éléments de cadrage



La démarche de PAT est engagée depuis plusieurs années au sein de la collectivité. En effet, en 2019, la CCPCAM a recruté une stagiaire en Master 2 Gestion des Territoires et Développement Local pour réaliser un diagnostic préalable à la mise en place d'un PAT. Cette analyse, portée sur l'offre et la demande alimentaires, a donné lieu à la proposition de pistes d'actions pour une future stratégie à mener.

Sur base de ce diagnostic, le PAT a été labellisé de niveau 1 comme « PAT émergent ». En octobre 2021, la collectivité a répondu à l'appel à projets « Émergence de PAT »¹ proposé par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, dans le cadre de la mesure du plan France Relance dédiée au déploiement des PAT. Lauréate de l'appel à projets national, elle a reçu une subvention de 62 770 € pour le déploiement d'actions.

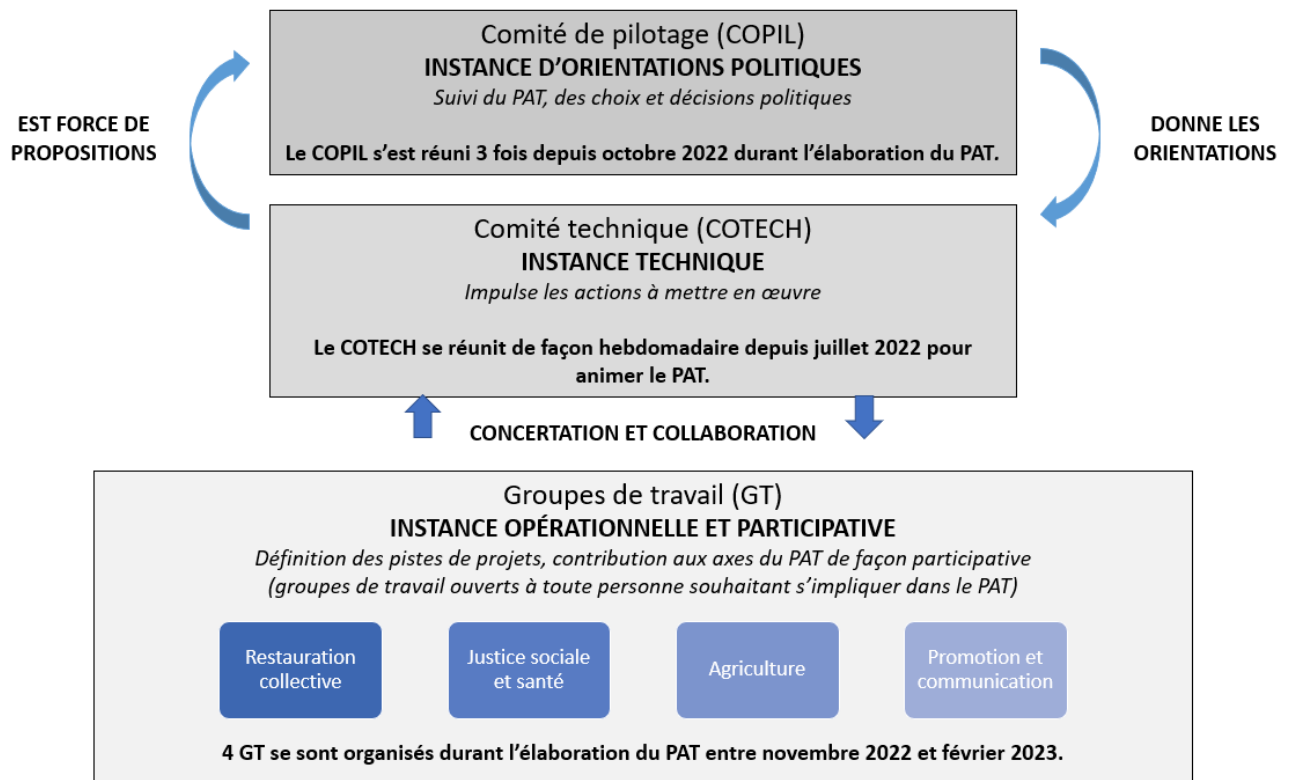
L'arrivée d'une chargée de mission à temps plein en juillet 2022 a permis de lancer la dynamique sur le territoire.

¹ Plus d'informations : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-projets-systemes-et-demarches-alimentaires-en-bretagne-a2182.html>

2. Une gouvernance associant de nombreux acteurs

Le PAT est un projet collectif et systémique, rapprochant les acteurs du système alimentaire. Il permet également de mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité sur le territoire.

Afin d'animer collectivement le PAT de la CCPCAM, une gouvernance à plusieurs instances a été privilégiée.



Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a vocation à suivre et à valider les orientations du PAT avec les principaux partenaires. Il se réunit 1 à 2 fois par an, à l'issue de certaines phases importantes du projet. Il rassemble :

- Les acteurs institutionnels : la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bretagne, l'Agence de la transition écologique (ADEME), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Sous-préfecture du Finistère et la Direction régionale de l'Economie, l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) DE Bretagne ;
- Les partenaires territoriaux et collectivités : le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, le Pôle métropolitain du Pays de Brest, le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) et un élu référent de chaque commune du territoire intercommunal ;
- Les acteurs techniques : la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère (Maison de la Bio 29), la Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne, la Chambre des métiers et de l'artisanat de Bretagne et la Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne.

Le COFIL pourra être amené à évoluer selon les actions engagées dans le cadre du PAT.

Le comité technique

Le comité technique se compose de la chargée de mission PAT et de la Directrice du pôle Aménagement et Développement Durable de la collectivité. Il impulse les actions à mettre en œuvre sur base des propositions des groupes de travail. Des échanges fréquents avec les partenaires et entre services de la collectivité (eau, déchets, urbanisme, communication...) ont permis d'affiner et préciser les actions proposées par les groupes de travail.

Les groupes de travail

Les groupes de travail (GT) se réunissent pour échanger et définir des actions à mener dans le cadre du PAT. Les acteurs qui y participent sont ciblés en fonction de la thématique abordée. Ils avaient pour objectifs d'actualiser le diagnostic et de définir des projets à intégrer dans le plan d'actions du PAT. Dans une majorité des cas, ces éléments de diagnostic ont été illustrés par des exemples concrets et l'intervention d'acteurs (DRAAF Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère, SOLAAL Bretagne...). Les GT sont également ouverts aux habitants désireux de participer à la démarche.

Au total, quatre GT se sont réunis entre 2022 et 2023 sur les thématiques suivantes :

- **GT « Restauration collective » le 23 novembre 2022, comptabilisant 25 participants.** Durant cette réunion, le cadre réglementaire de la restauration collective (mesures phases de la loi EGalim, compléments de la loi Climat et Résilience) a été présenté, ainsi que deux outils (Agrilocal 29 et Cool Food Pro) pouvant être déployés sur le territoire.
- **GT « Justice sociale et santé » le 13 décembre 2022, comptabilisant 15 participants.** L'association SOLAAL Bretagne et l'étude menée sur les invendus agricoles sur le département ont été présentées.
- **GT « Promotion et communication » le 19 janvier 2023, comptabilisant 11 participants.**
- **GT « Agriculture » le 10 février 2023, comptabilisant 25 participants.**

Durant cette phase d'élaboration, ces réunions collectives ont mobilisé de nombreux acteurs :

- **Élus des communes du territoire** ;
- **Établissements de restauration collective** : Lycée des métiers automobiles de Pont-de-Buis lès Quimerc'h, Centre Hospitalier de la Presqu'île de Crozon, Multi-accueil associatif de Crozon, Collège Alain de Crozon ;
- **Acteurs de l'action sociale** : Centre Départemental de l'Action Sociale, Secours Populaire de Crozon ;
- **Acteurs du monde agricole** : Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne, Maison de la Bio 29, Terres de Liens Bretagne, SOLAAL Bretagne, CIVAM du Finistère,
- **Associations** : Aux Goûts du Jour
- **Partenaires** : Conseil Départemental du Finistère, DRAAF Bretagne, PNRA ;
- **Agriculteurs et porteurs de projet agricole**,
- **Citoyens**.

En parallèle, des rencontres avec l'ensemble des communes du territoire (élus et/ou responsables de cantine), le centre social Ulamir, le magasin de producteurs « L'Abeille et la Bêche », l'Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB), les Citoyens du Climat de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime, l'AMAP du Bout du Monde, la Maison de santé de l'Aulne Maritime ou encore la Mission locale ont été réalisées pour échanger sur les besoins et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PAT.

3. L'élaboration du plan d'actions

Les GT ont permis de présenter les éléments de diagnostic, de l'actualiser et de définir collectivement des actions à mettre en œuvre. Dans ce cadre, près de 60 actions ont été identifiées qui ont été retravaillées par la chargée de mission PAT selon plusieurs indicateurs (faisabilité, moyens techniques et financiers, temporalité). Elles ont été présentées à la commission Développement économique qui a pu lister des actions « prioritaires », donnant lieu à un plan d'actions à court terme. Les élus souhaitent disposer d'un PAT « réalisable » à l'image du projet de territoire. Ces propositions ont été discutées et complétées en COPIL.

L'aboutissement de la co-construction et de la concertation avec les élus, partenaires, acteurs de l'alimentation et habitants se traduit dans le plan d'actions présenté dans la suite de ce document.

La construction du diagnostic et du plans d'actions a été participative et fédératrice avec plus de 400 personnes mobilisées à travers une enquête sur les pratiques alimentaires de la population locale et touristique, des rencontres individuelles (élus, responsables de cantine, gestionnaires d'établissements médico-sociaux, agriculteurs et transformateurs, distributeurs) et l'organisation de groupes de travail.

Le plan d'actions du PAT de la CCPCAM se veut évolutif et est programmé pour la période 2023-2029. Il se décline en 4 axes stratégiques et 21 actions :

1	Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous 1-1 Organiser et impulser des animations autour de la valorisation de l'alimentation et de l'agriculture 1-2 Mettre en place des Défis Foyers à Alimentation Positive 1-3 Mettre en place des ateliers de cuisine durable pour tous publics 1-4 Organiser des animations de développement durable au sein des écoles du territoire 1-5 Développer et soutenir des dispositifs d'accès à l'alimentation 1-6 Créer des espaces de mise en relation entre les acteurs œuvrant pour l'accès à l'alimentation de qualité 1-7 Recenser les lieux où cuisiner sur le territoire et le matériel existant 1-8 Soutenir le développement de jardins partagés sur le territoire
2	Accompagner la restauration collective du territoire dans le respect de la loi EGAlim 2-1 Accompagner la restauration collective du territoire dans les démarches d'approvisionnement de qualité 2-2 Accompagner la restauration collective du territoire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire 2-3 Créer des espaces de mise en relation entre agents de la restauration collective
3	Valoriser les savoir-faire agricoles et les produits locaux 3-1 Actualiser et promouvoir la carte numérique des producteurs locaux 3-2 Éditer un guide des producteurs locaux en vente directe 3-3 Réaliser des portraits vidéos d'agriculteurs 3-4 Développer des actions et outils de communication visant à promouvoir les savoir-faire agricoles
4	Soutenir et accompagner le développement agricole local 4-1 Soutenir financièrement l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire 4-2 Construire un nouvel abattoir public multi-espèces 4-3 Mettre en place et animer une cellule foncière multi-partenariale 4-4 Recenser et valoriser les friches agricoles 4-5 Anticiper et faciliter la transmission agricole 4-6 Accompagner les agriculteurs et porteurs de projet (foncier, économies d'eau, gestion des déchets...)

AXE 1 – Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous

Cette accessibilité passera par des actions de sensibilisation au bien-manger. En effet, l'enquête réalisée dans le cadre du diagnostic a mis en évidence que 52 % de la population enquêtée n'était pas suffisamment informée par l'alimentation durable. De plus, dans un objectif de justice sociale, il est nécessaire d'agir pour les moins favorisés en luttant contre la précarité et les déséquilibres alimentaires.

Définition d'une alimentation de qualité :

Une alimentation saine, favorable à la santé, en quantité suffisante, produite dans des conditions durables, accessible à un prix abordable et de bonne qualité gustative et nutritionnelle à toutes et tous.

Cet axe participe à l'action « Favoriser une alimentation locale et durable » du Projet de Territoire 2020-2040 de la CCPCAM.

Action 1.1 – Organiser et impulser des animations autour de la valorisation de l'alimentation et de l'agriculture

Pilotes de l'action	▪ Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime ▪ Mairies ▪ Acteurs locaux : Centre social Ulamir, associations...
Structures partenaires	▪ Acteurs en lien avec l'alimentation et l'agriculture (Aux Goûts du Jour, Maison de l'Agriculture Biologique, Parc Naturel Régional d'Armorique...) ▪ Acteurs locaux (AMAP du Bout du Monde, Cuisine mobile, producteurs...)
Cible	▪ Grand public
Éléments de contexte et objectifs	▪ Répondre aux besoins d'animations et de sensibilisation de la population (52 % de la population se dit « pas assez informée » sur l'alimentation durable) ▪ Favoriser les circuits courts de proximité en rapprochant producteurs et consommateurs et en valorisant les productions locales
Descriptif de l'action	L'action vise à organiser diverses animations autour de l'alimentation et de l'agriculture. Plusieurs types de manifestations sont envisageables : Evénements de valorisation des produits et producteurs locaux, portes ouvertes de fermes, témoignages de producteurs... Des temps d'échanges et de sensibilisation pourront aussi être imaginés (projections de film, conférence...). L'objectif vise aussi à impulser des animations sur le territoire, portées par des acteurs locaux (centre social Ulamir, associations...). <u>Zoom sur les animations « Le Bout du Monde met les pieds dans le plat » organisées en 2023 :</u> Dans le cadre de la semaine du goût 2023, la CCPCAM a organisé une semaine d'animations consacrée aux pratiques durables. Conférences, ciné-débat et visites ont rythmé cette semaine. Une journée phare a été menée le 14 octobre au Musée vivant des vieux métiers à Argol. Au total, près de 650 personnes sont venues découvrir comment bien manger au quotidien tout en faisant des économies et en préservant la planète, en s'informant sur la réduction des déchets, les économies d'eau et la transition énergétique.
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Éducation à l'alimentation durable, justice sociale, rapprochement de l'offre et de la demande ▪ Action du PCAET : Aider au développement des circuits de vente directe ▪ Action PLPDMA : Informer et accompagner sur les usages de la consommation responsable
Calendrier	2025-2030
Budget	39 000 €
Évaluation - Indicateurs	▪ Type et nombre d'animations organisées/soutenus dans le cadre du PAT ▪ Nombre de participants aux événements soutenus dans le cadre du PAT ▪ Taux de satisfaction des participants
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée

Action 1.2 – Mettre en place des Défis Foyers à Alimentation Positive

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Structures relais (centre social Ulamir, CCAS, associations...) ▪ Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère ▪ Mairies
Cible	▪ Publics éloignés (précarité alimentaire, peu sensibilisés par l'approvisionnement bio local...) ▪ Jeunes de 16 à 25 ans
Descriptif de l'action	L'objectif du défi est d'accompagner des foyers à consommer plus de produits bio locaux, sans dépenser plus et en toute convivialité. Les participants bénéficient d'un accompagnement gratuit et convivial. Durant la durée du défi, les foyers participants sont invités à des temps forts mensuels et à faire des relevés de leurs achats alimentaires. Le programme proposé suivra la base suivante et pourra évoluer selon les éditions: - Des visites de fermes bio avec de l'information sur l'agriculture biologique, - Une réunion d'informations avec un diététicien-nutritionniste, - Des ateliers culinaires pour confectionner des repas bio locaux à budget constant. - Deux relevés d'achats alimentaires en début et en fin de défi afin de comparer les pratiques d'achat sur toute la durée du défi. La CCPCAM a été formée par la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère pour être « structure pilote » et coordonner la mise en place de défis sur le territoire.
Calendrier	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Éducation à l'alimentation durable, justice sociale, rapprochement de l'offre et de la demande ▪ Enjeu et action du PRSE : Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons – Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et à l'environnement ▪ Objectifs et actions du CLS : Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de précarité – Mener des actions collectives de prévention en santé auprès des personnes en situation de précarité ; Permettre aux habitants d'être mieux informés et d'améliorer la qualité de l'air de leur habitat – Information et sensibilisation des habitants sur la qualité de l'air intérieur et les risques associés au radon (dont les ateliers « Ma fourchette change d'assiette » organisés par la Mutualité Française Bretagne).
Budget	6 000 € le défi
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre de foyers accompagnés ▪ Volume de produits bio et locaux consommés
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée



Zoom sur le défi « Bien dans mon assiette »

Entre octobre 2023 et juin 2024, la CCPCAM a mis en place la première édition du défi « Bien dans mon assiette », en partenariat avec le centre social Ulamir, le CCAS de la ville de Crozon, l'association La Soupape et la MAB29. Au total, 30 foyers se sont inscrits et ont participé aux temps forts mensuels ! Le relevé d'achats réalisé en début et en fin de défi a montré une augmentation de la consommation de produits bio locaux, des achats en direct et une baisse du coût repas par personne ! Un nouveau défi aura lieu en 2025 en partenariat avec la Prépa Avenir de Pont-de-Buis et l'ESAT des Papillons Blancs.

Action 1.3 – Mettre en place des ateliers de cuisine durable pour tous publics

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	- Mairies - Aux Goûts du Jour - Professionnels locaux (naturopathe, diététiciens...)
Cible	Tous publics (personnes âgées, enfants, personnes en situation de précarité). Une attention particulière sera portée au fait de toucher un public peu sensibilisé et éloigné des préoccupations alimentaires.
Éléments de contexte et objectifs	- Répondre aux besoins d'animations et de sensibilisation de la population (52 % de la population se dit « pas assez informée » sur l'alimentation durable) - Favoriser les circuits courts de proximité en rapprochant producteurs et consommateurs et en valorisant les productions locales
Descriptif de l'action	L'action vise à mettre en place des ateliers cuisine pour tous publics. Il est important de donner des astuces aux consommateurs pour « bien manger » en évitant le gaspillage alimentaire, en toute convivialité et tout en créant des liens entre participants. La cuisine favorise la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation durable. Elle permet la compréhension et l'appropriation de comportements alimentaires plus favorables à la santé et à l'environnement.
Délais/Temporalité	2025-2030
Articulation et transversalité	Objectifs du PNA : Éducation à l'alimentation durable, justice sociale, lutte contre le gaspillage alimentaire Enjeu et action du PRSE : Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons – Développer des comportements alimentaires favorables à la santé et à l'environnement Objectif et action du CLS : Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de précarité – Mener des actions collectives de prévention en santé auprès des personnes en situation de précarité
Budget	6 000 €
Évaluation - Indicateurs	- Nombre d'ateliers réalisés - Nombre de personnes sensibilisées
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée



Zoom sur l'organisation d'ateliers cuisine



Depuis 2022, la CCPCAM organise des ateliers cuisine collectifs autour de l'alimentation durable (cuisiner les restes, cuisiner sain et pas cher, cuisiner des produits locaux et de saison...). Plusieurs ateliers ont été menés avec l'association Aux Goûts du Jour dans le cadre de la 5^{ème} étape de la Maison de l'Alimentation Itinérante et durant l'année sur les communes. L'année 2024 a démarré par l'organisation d'ateliers cuisine à destination des agents et élus de la CCPCAM autour de la découverte et de la valorisation des produits de la mer !

Légende : Atelier cuisine à Lanvéoc organisé par les Semaines bleues (© Aux Goûts du Jour)

Action 1.4 – Organiser des animations de sensibilisation au développement durable au sein des écoles du territoire

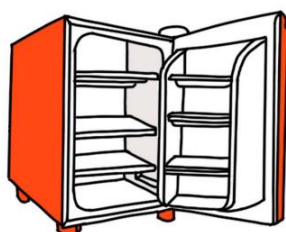
Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (Services Enfance-Jeunesse, Prévention et Gestion des Déchets, Eau et Assainissement et Économie)
Structures partenaires	- Producteurs - Aux Goûts du Jour, Défi Santé Nutrition... - Établissements scolaires (écoles, MFR de Rumengol, lycée automobile de Pont-de-Buis lès Quimerc'h...) - Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne - Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère
Cible	Scolaires de tout âge
Objectif	Sensibiliser les « mangeurs de demain »
Descriptif de l'action	La sensibilisation de la jeunesse du territoire aux enjeux de la transition écologique est une ambition de nombreux projets communautaires : Plan de prévention de l'eau et de l'assainissement, projet alimentaire de territoire et plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, la CCPCAM propose diverses interventions en classe ou visites sur les thématiques de la réduction des déchets, des économies d'eau, de l'alimentation et de l'agriculture. Sur la partie alimentaire, il s'agira d'organiser des ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable (découverte des protéines végétales, lutte contre le gaspillage alimentaire, découverte des produits de la mer...). La sensibilisation à l'alimentation et l'agriculture est un levier important pour agir sur les pratiques alimentaires futures. L'intégration de ces thématiques dans les projets permettrait d'amplifier les actions qui sont faites en ce sens dans les écoles et structures extra-scolaires, qui sont des lieux privilégiés pour sensibiliser les mangeurs de demain. Ces projets permettront d'associer les équipes pédagogiques. La CCPCAM favorisera l'intégration de ces thématiques et pourra faciliter leur mise en place (organisation, financement, prise en charge des transports...).
Délais/Temporalité	2025-2030
Articulation et transversalité	Objectifs du PNA : Éducation alimentaire, justice sociale Objectif et actions du CLS : Promouvoir la santé auprès des enfants et des petits enfants – Mener des actions de prévention auprès des parents de jeunes enfants (de la naissance à l'âge de 3 ans) et des professionnels de la petite enfance (relais parents assistantes maternelles) / Déployer le programme « Nutrition et dépistage bucco-dentaire » auprès des élèves de cours préparatoires du territoire / Développer des actions de santé en direction des jeunes dans le territoire
Budget	6 000 €
Évaluation - Indicateurs	- Nombre d'animations réalisées - Nombre de jeunes sensibilisés
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée

Action 1.5 – Développer et soutenir des dispositifs d'accès à l'alimentation

Pilotes de l'action	▪ Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime ▪ Associations d'aide alimentaire ▪ Acteurs de l'action sociale
Structures partenaires	▪ CIVAM 29 ▪ Aux Goûts du Jour ▪ Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère
Cible	▪ Personnes en situation de précarité alimentaire
Éléments de contexte et objectifs	▪ Lutter contre la précarité alimentaire (nombre de bénéficiaires en hausse)
Descriptif de l'action	L'objectif est de développer et de soutenir des dispositifs innovants d'accès à l'alimentation de qualité sur le territoire. Plusieurs projets sont en réflexion à savoir la mise en place d'une distribution itinérante de denrées (Secours Populaire, projet privé) ou la volonté de mettre en place les « 3 prix » sur plusieurs lieux d'achats. L'action vise à soutenir ces initiatives et les accompagner dans leur mise en œuvre.
Délais/Temporalité	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Justice sociale, rapprochement de l'offre et de la demande, éducation à l'alimentation durable ▪ Enjeu et action du SRS : Renforcer l'accès à tous à une alimentation équilibrée, saine et durable – Lutter contre la précarité alimentaire ▪ Objectif et action du CLS : Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de précarité – Mener des actions collectives de prévention en santé auprès des personnes en situation de précarité
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre de structures accompagnées ▪ Nombre de personnes sensibilisées
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée



Zoom sur le projet « Développement d'actions innovantes favorisant l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous »



● L'ACCÈS MUTUALISÉ AUX ÉQUIPEMENTS DE CUISINE (FOUR, PLAQUES DE CUISSON, RÉFRIGÉRATEUR,...)

Dans le cadre de l'appel à projets « Mieux manger pour tous », l'association Aux Goûts du Jour va accompagner le territoire de la CCPCAM à développer des actions innovantes favorisant l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous ». L'objectif est d'inclure la justice sociale dans le PAT . Pour cela, l'association va recueillir les idées, freins et besoins des structures sociales et médico-sociales sur le sujet de l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire. Des plans d'actions seront coconstruits avec les structures. Ces dernières seront ensuite accompagnées durant 3 ans, jusqu'en 2026, à la mise en place de leur plan d'actions.

Légende : Un exemple d'action pouvant être réalisée dans le cadre de ce projet (© Aux Goûts du Jour)

Action 1.6 – Créer des espaces de mise en relation entre les acteurs œuvrant pour l'accessibilité alimentaire

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ CIVAM 29 ▪ Aux Goûts du Jour ▪ Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère
Cible	▪ Acteurs œuvrant pour l'accès à l'alimentation (acteurs de l'action sociale, associations d'aide alimentaire...)
Éléments de contexte et objectifs	▪ Lutter contre la précarité alimentaire (nombre de bénéficiaires en hausse) ▪ Faire se rencontrer les acteurs de la solidarité ▪ Renforcer les liens avec le monde agricole
Descriptif de l'action	L'objectif est de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs qui œuvrent pour l'accessibilité alimentaire, qui accompagnent les personnes en situation de précarité. En effet, plusieurs structures du territoire y travaillent au quotidien. Certaines connaissent peu le fonctionnement des unes et des autres. L'action vise à créer des temps d'échanges afin d'encourager de nouvelles synergies entre acteurs locaux et à se coordonner, à capitaliser sur des retours d'expériences et échanger sur des initiatives pouvant être reconduites. Un parcours à destination des acteurs de la solidarité est prévu en 2025, en partenariat avec le Civam du Finistère et l'association Aux Goûts du Jour. L'objectif ? Renforcer les liens entre agriculteurs et acteurs de la solidarité.
Délais/Temporalité	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectif du PNA : Justice sociale ▪ Objectif et action du CLS : Développer une culture commune autour de la promotion de la santé dans le Pays de Brest – Former et accompagner les acteurs des quartiers à la mise en œuvre et à l'évaluation d'actions en promotion de la santé par le renforcement de leurs compétences ; Consolider un réseau d'acteurs en santé environnement sur le territoire – Développement de l'interconnaissance et d'une culture commune des acteurs en santé environnement.
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre de rencontres collectives organisées
État d'avancement	☒ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée

Action 1.7 – Recenser les lieux où cuisiner sur le territoire et le matériel existant

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Mairies ▪ Associations
Descriptif de l'action	L'action vise à recenser les lieux où cuisiner sur le territoire et le matériel existant sur place. Elle est étroitement liée à l'action « Mettre en place des ateliers cuisine pour tous publics ». Le territoire dispose de nombreux lieux et cuisines plus ou moins équipés. L'objectif est de recenser les cuisines existantes qui pourraient être mobilisables (propriétaire, liste du matériel, période de prêt potentiel...) afin de faciliter l'organisation d'ateliers et formations diverses autour du bien-manger.
Délais/Temporalité	2025-2026
Évaluation - Indicateurs	▪ Inventaire réalisé précisant les modalités de mise à disposition
État d'avancement	☒ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée

Action 1.8 – Soutenir le développement de jardins partagés sur le territoire

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Mairies ▪ Centre social Ulamir ▪ Associations ▪ Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère ▪ Habitants
Descriptif de l'action	L'action vise à encourager le développement de jardins partagés afin de développer des espaces nourriciers sur le territoire. Le recensement de ces espaces (jardins partagés, arbres fruitiers, espaces à potentiel potager...) sera réalisé dans un premier temps. La collectivité facilitera la mise en relation des acteurs engagés dans l'entretien de ces espaces et identifiera les terrains pouvant être valorisés pour la production alimentaire et informer sur les espaces mis à disposition. Des animations y seront organisées telles que des ateliers pratiques de sensibilisation aux activités de jardinage et de production nourricière. Des mises en relation avec les chargées de prévention eau et déchets seront effectuées afin de faciliter la mise en place de composteurs et récupérateurs d'eau au sein de ces espaces.
Délais/Temporalité	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Justice sociale, éducation à l'alimentation durable ▪ Axe et action du PLPDMA : Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets – Œuvrer à la généralisation du tri à la source des biodéchets en élargissant l'offre de compostage ▪ Objectif du PPEA : Sensibiliser les usagers aux économies d'eau et à la préservation de la ressource en eau
Budget	1 500 €
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre de jardins partagés sur le territoire ▪ Nombre d'animations réalisées sur ces jardins partagés ▪ Nombre de personnes sensibilisées
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée

AXE 2 – Accompagner la restauration collective du territoire dans la mise en œuvre de la loi EGAlim

La restauration collective apparaît comme un levier essentiel pour les élus de la CCPCAM pour accélérer la transition alimentaire. Elle concerne un public varié (petite enfance, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, hospitalisées ou en EHPAD) et est soumise à des mesures gouvernementales. En effet, la loi EGAlim, adoptée à la suite des Etats généraux de l'Alimentation en 2018, a pour objectifs de garantir aux agriculteurs une rémunération plus juste, de valoriser une agriculture plus vertueuse et de rendre accessible une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Cette dernière a été complétée par la loi Climat et Résilience de 2022. D'application progressive, elles prévoient des mesures phares sur plusieurs thématiques : l'approvisionnement en produits de qualité et durables, l'information des usagers, la diversification des sources de protéines et les menus végétariens, la lutte contre le gaspillage alimentaire et les dons alimentaires, et la réduction de l'usage plastique et de l'usage unique. A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les acteurs de la restauration collective (public ou privé) sont concernés par les mesures de la loi EGAlim : Secteur scolaire, établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, enseignement supérieur, portage quotidien à domicile, administration de l'Etat et établissements publics de l'état, entreprises publiques nationales...).

Le deuxième axe du PAT vise à accompagner les établissements dans la mise en œuvre de la loi. Il participe à l'action « Favoriser une alimentation locale et durable » du Projet de Territoire 2020-2040 de la CCPCAM.

2.1 – Accompagner la restauration collective du territoire dans les démarches d'approvisionnement de qualité

Pilotes de l'action	▪ Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime ▪ Mairies ▪ Établissements de restauration collective (public ou privé)
Structures partenaires	▪ Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère ▪ Conseil Départemental du Finistère ▪ Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne
Cible	Établissements de restauration collective
Éléments de contexte et objectifs	▪ Freins relevés par les établissements : identification des producteurs, capacité des producteurs à fournir les cantines...
Descriptif de l'action	La restauration collective représente de nombreux débouchés sur le territoire. Certains d'entre eux sont déjà bien avancés dans l'approvisionnement de qualité. Des réflexions sont en cours pour d'autres. Plusieurs freins restent toutefois partagés par les professionnels : identification des producteurs, leur capacité à fournir... L'action vise à accompagner les établissements dans les démarches d'approvisionnement de qualité afin d'atteindre les obligations EGAlim. Notons que plusieurs outils de référencement et de mise en relation entre acheteurs de la restauration collective et producteurs locaux existent (Agrilocal, Manger Bio 29, Savourez la Bretagne). Une attention particulière sera de faciliter le déploiement et l'accompagnement à l'utilisation de la plateforme « Ma cantine » auprès des responsables des cantines et établissements de restauration collective.
Délais/Temporalité	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectif du PNA : Approvisionnement de la restauration collective, rapprochement de l'offre et la demande ▪ Enjeu et action du SRS : Renforcer l'accès à tous à une alimentation équilibrée, saine et durable – Mieux manger en restauration collective ▪ Enjeu et action du PRSE : Impliquer les acteurs du système de santé et Santé-Environnement – Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé ▪ Objectif et action du CLS : Promouvoir la santé auprès des enfants et des petits enfants – Améliorer la qualité de la restauration collective ▪ Action du PCAET : Proposer des produits locaux, sains et durables dans la restauration collective – Structurer la commande publique / Assister la restauration collective / Proposer des solutions pour assurer une meilleure stabilité de l'offre en circuit court
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre d'accompagnements réalisés ▪ % de restaurants collectifs du territoire inscrits et ayant réalisé leur télédéclaration sur « ma cantine » ▪ Taux d'atteinte des objectifs EGAlim
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée

2.2 – Accompagner la restauration collective du territoire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Pilotes de l'action	▪ Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime ▪ Mairies ▪ Établissements de restauration collective (public ou privé)
Structure partenaire	▪ Aux Goûts du Jour
Cible	Établissements de restauration collective
Objectif	▪ Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ▪ Sensibiliser le personnel et les convives à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Descriptif de l'action	La réduction du gaspillage permet d'économiser les ressources et de mieux répondre aux besoins en privilégiant la qualité à la quantité. L'action se fera en deux temps, aux côtés du service Prévention des déchets de la collectivité dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : - Proposition d'un accompagnement des établissements via la réalisation de diagnostics de gaspillage, - Identification et mise en place de solutions adaptées à chaque structure. En parallèle, des actions et programmes de sensibilisation seront menés auprès des convives et personnel impliqué (cuisine et salle).
Calendrier	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Approvisionnement de la restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire ▪ Enjeu du SRADDET : Bretagne, région leader sur la réduction du gaspillage alimentaire, du producteur au consommateur, notamment dans les établissements scolaires ▪ Axe et action du PCAET : Proposer des produits locaux, sains et durables dans la restauration collective – Assister la restauration collective ▪ Actions du PLPDMA : Œuvre à la généralisation du tri à la source des biodéchets en élargissant l'offre de compostage / Accompagner les professionnels dans l'amélioration de la gestion et la réduction de leurs déchets
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre d'accompagnements réalisés ▪ Nombre de structures impliquées ▪ Evolution de la part gaspillée
État d'avancement	☒ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée

2.3 – Créer des espaces de mise en relation entre agents de la restauration collective : accompagnement, formations, animation

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Mairies ▪ Établissement Public de gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez ▪ Parc Naturel Régional d'Armorique ▪ Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère
Cible	Agents de restauration collective
Objectif	▪ Besoins des cuisiniers à rencontrer leurs pairs et à échanger ▪ Besoin de formations des cuisiniers
Descriptif de l'action	L'action vise à animer un réseau des professionnels de la restauration collective. Le métier de cuisinier est exigeant et demande des compétences dans de nombreux domaines. Seuls dans leurs missions, les agents peuvent rencontrer des difficultés. Il y a un besoin d'échanger entre pairs. L'objectif est de créer et d'animer un réseau d'entraide afin d'identifier les besoins et mettre en place des réponses collectives. L'animation passera par l'organisation de réunions thématiques, le relais d'informations et actualités. Des formations thématiques seront aussi organisées.
Calendrier	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Approvisionnement de la restauration collective, éducation à l'alimentation durable ▪ Axe et action du PCAET : Proposer des produits locaux, sains et durables dans la restauration collective – Assister la restauration collective
Budget	12 000 €
Évaluation - Indicateurs	▪ % de restaurants collectifs du territoire inscrits et ayant réalisé leur télédéclaration sur « ma cantine » ▪ Taux d'atteinte des objectifs EGAlim ▪ Nombre d'établissements ayant participé à une formation
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée



Zoom sur la formation « Diversification des protéines » organisée en janvier 2023



La loi EGAlim impose de cuisiner un repas végétarien par semaine. Pour aider les cantines à répondre aux différentes mesures, les cuisiniers ont suivi en janvier 2023 une **formation « Diversification des protéines »** à Rosnoën alliant théorie et pratique par le collectif Les Pieds dans le Plat. Durant une journée, ils ont expérimenté des recettes végétariennes 100 % faites maison à base d'ingrédients bio locaux de saison : velouté de lentilles corail chou curry, farce aux champignons ou encore un bouillon culinaire.

Une autre formation s'est tenue en 2024, animée par la MAB 29. Une autre journée est prévue en 2025 sur l'association des protéines végétales et animales.

Légende : Formation organisée à Rosnoën (© CCPCAM)

AXE 3 – Valoriser les savoir-faire agricoles et les produits locaux

Le diagnostic partagé a mis en évidence la méconnaissance des producteurs du territoire et des différents points de vente de produits locaux. A l'inverse, les agriculteurs expriment un besoin de visibilité. Comment rapprocher les consommateurs des producteurs ? Quels outils développer ? Comment mieux faire connaître les savoir-faire locaux ?

Le territoire est riche de nombreux produits locaux. Cet axe vise à favoriser les circuits courts, la vente directe auprès des agriculteurs et à relocaliser l'alimentation. Il participe à l'action « Favoriser une alimentation locale et durable » du Projet de Territoire 2020-2040 de la CCPCAM.

3.1 – Actualiser et promouvoir la carte numérique des producteurs locaux

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Mairies ▪ Office de Tourisme
Cibles	▪ Producteurs ▪ Consommateurs
Éléments de contexte et objectifs	▪ Favoriser les circuits courts de proximité en rapprochant producteurs et consommateurs et en valorisant les productions locales ▪ Besoin des producteurs de gagner en visibilité
Descriptif de l'action	L'action vise à actualiser et promouvoir la carte des producteurs locaux. Cette dernière a été créée lors des confinements liés à la Covid-19 et reprise dans le cadre du PAT. Actualisée, modifiée et plus visuelle, elle permet d'avoir un outil ludique pour localiser et découvrir les producteurs près de chez soi. Cette carte sera intégrée sur les sites internet communaux et autres supports numériques, l'objectif étant d'avoir un seul et même outil à jour. Des liens avec l'Annuaire des pros seront réalisés. Des réflexions sont en cours quant à l'évolution de cette carte, notamment à l'intégration de transformateurs du territoire qui privilégient des approvisionnements locaux.
Calendrier	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Éducation à l'alimentation durable, rapprochement de l'offre et la demande ▪ Axe et action du PCAET : Structurer les débouchés agricoles locaux – Aider au développement des circuits de vente directe
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre de producteurs recensés ▪ Nombre de passages sur la carte
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée



Zoom sur la carte numérique des producteurs locaux



La carte répertorie les producteurs par catégorie (boissons, fruits, légumes, miel et dérivés, poissons et fruits de mer, produits laitiers, viande). Mise à jour régulièrement, elle permet de trouver les produits locaux près de chez soi et d'encourager les filières alimentaires de proximité.

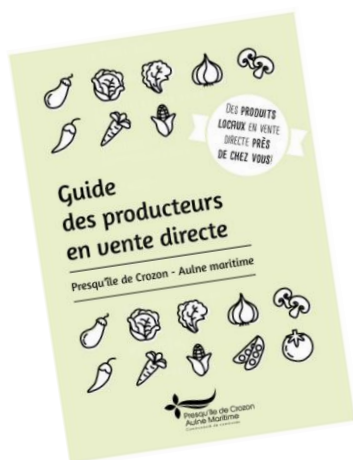
Légende : Carte des producteurs (© CCPCAM)

3.2 – Éditer un guide des producteurs locaux en vente directe

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Mairies ▪ Office de Tourisme
Cibles	▪ Producteurs ▪ Consommateurs
Éléments de contexte et objectifs	▪ Favoriser les circuits courts de proximité en rapprochant producteurs et consommateurs et en valorisant les productions locales ▪ Besoin des producteurs de gagner en visibilité
Descriptif de l'action	Selon l'enquête consommateurs, le manque d'informations sur les points de vente et producteurs du territoire est un frein à la consommation de produits locaux. L'objectif est d'offrir un outil papier, facilement transportable, qui valorise les savoir-faire locaux afin de rapprocher les consommateurs des producteurs. Pour être utile, ce recensement nécessite d'être une actualisation annuelle. Il devra être publié en ligne et en support physique. Il s'enrichira chaque année avec de nouveaux éléments (circuits courts de proximité, enjeux de la saisonnalité...). Des réflexions sont en cours quant à l'évolution de ce guide, notamment à l'intégration de transformateurs du territoire qui privilégient des approvisionnements locaux.
Calendrier	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Éducation à l'alimentation durable, rapprochement de l'offre et la demande ▪ Axe et action du PCAET : Structurer les débouchés agricoles locaux – Aider au développement des circuits de vente directe
Budget	1000 € (dépenses d'impressions pour 1 guide)
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre de producteurs recensés ▪ Nombre de guides édités
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée



Zoom sur le guide des producteurs en vente directe



Un premier guide a été édité en octobre 2023, recensant 33 producteurs en vente directe. Il met en avant les productions agricoles locales ainsi les lieux où les retrouver (magasin de producteurs, AMAP, casiers distributeurs de produits locaux, marchés de proximité).

Un nouveau guide va paraître avant l'été 2025.

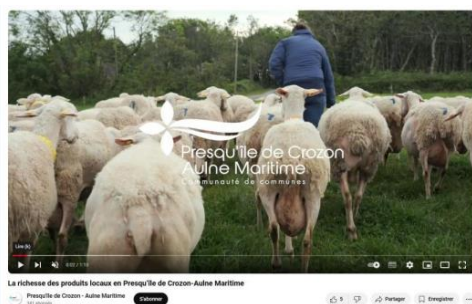
Légende : Guide des producteurs en vente directe (© CCPCAM)

3.3 – Réaliser des portraits d'agriculteurs

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Mairies ▪ Office de Tourisme ▪ Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne
Cibles	▪ Producteurs ▪ Consommateurs
Éléments de contexte et objectifs	▪ Favoriser les circuits courts de proximité en rapprochant producteurs et consommateurs et en valorisant les productions locales ▪ Besoin des producteurs de gagner en visibilité
Descriptif de l'action	Dans le prolongement de la vidéo de promotion des circuits courts réalisée en 2024, l'action vise à réaliser des portraits d'agriculteurs. Ces vidéos vont permettre de sensibiliser les habitants, de promouvoir les différentes facettes et les différentes productions sur le territoire. Ces portraits vont être diffusés auprès de la population, via les supports numériques de la CCPCAM, les cinémas et événements. Cette action va permettre de promouvoir les métiers agricoles, de recréer du lien et de sensibiliser à maintenir une agriculture sur le territoire.
Calendrier	2026-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Éducation à l'alimentation durable, rapprochement de l'offre et la demande ▪ Axe et action du PCAET : Structurer les débouchés agricoles locaux – Aider au développement des circuits de vente directe
Évaluation -Indicateurs	▪ Nombre de portraits réalisés ▪ Nombre de vues sur les vidéos
État d'avancement	☒ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée



Zoom sur la vidéo « La richesse des produits locaux en Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime »



Une vidéo a été réalisée en 2024 afin de promouvoir la richesse des produits locaux sur le territoire. Fin 2024, elle comptabilisait 6000 vues et 50 partages sur les réseaux sociaux. Elle est aujourd'hui diffusée dans les cinémas de Camaret-sur-mer et Crozon.

Légende : Capture d'écran vidéo (© CCPCAM)

3.4 – Développer des actions et outils de communication visant à promouvoir les savoir-faire agricoles

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Mairies ▪ Office de Tourisme ▪ Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne
Cibles	▪ Producteurs ▪ Consommateurs
Éléments de contexte et objectifs	▪ Favoriser les circuits courts de proximité en rapprochant producteurs et consommateurs et en valorisant les productions locales ▪ Besoin des producteurs de gagner en visibilité
Descriptif de l'action	L'action vise à développer des outils de communication visant à promouvoir les savoir-faire agricoles (techniques de fabrication, pratiques vertueuses...). Ces outils vont permettre de valoriser le patrimoine local, de le faire connaître auprès des consommateurs et de susciter des vocations pour les métiers de l'agriculture. Plusieurs actions peuvent être envisagées : portraits vidéo, visites de fermes, témoignages d'agriculteurs, articles dans le magazine intercommunal...
Calendrier	2024
Articulation et transversalité	▪ Objectifs du PNA : Éducation à l'alimentation durable, rapprochement de l'offre et la demande ▪ Axe et action du PCAET : Structurer les débouchés agricoles locaux – Aider au développement des circuits de vente directe
Budget	3 000 €
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre d'actions/outils réalisés
État d'avancement	☒ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée

AXE 4 – Soutenir et accompagner le développement agricole local

L'axe vise à soutenir la filière agricole locale en accompagnant à la fois les porteurs de projet qui souhaiteraient s'installer et les agriculteurs en activité. L'accès au foncier est un enjeu important sur le territoire. Les contraintes urbanistiques en raison du littoral freinent le développement de l'activité agricole. La mise en place d'une stratégie foncière permettra de faciliter de nouvelles installations sur le territoire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs engagés sur ces questions. Accompagner le développement agricole, c'est aussi anticiper et faciliter la transmission des exploitations.

Cet axe participe à l'action « Maintenir une agriculture raisonnée (respectueuse de l'environnement et locale) en soutenant les circuits courts » du Projet de Territoire 2020-2040 de la CCPCAM.

4.1 – Soutenir financièrement l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (service Économie)
Structures partenaires	- Chambre d'Agriculture de Bretagne - GAB et MAB du Finistère - CIVAM du Finistère
Cible	Agriculteurs et porteurs de projet agricole
Éléments de contexte et objectifs	Un nombre d'exploitations agricoles en baisse (- 43 % en 20 ans)
Descriptif de l'action	Depuis 2017, la communauté de communes soutient l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire en accordant une aide financière de 3000 € versée en deux temps : 2000 € versés la première année et 1000€ la quatrième année. L'instruction des dossiers de demande d'aide à l'installation agricole est gérée par le service Économie. A noter que dans le cadre de la nouvelle convention de développement économique 2023-2028 avec la Région Bretagne, les élus ont fait le choix de doubler cette aide à l'installation, passant de 1500 € à 3000 €. La possibilité de recourir à cette aide n'est pas toujours connue des porteurs de projet. Il s'agira de communiquer également sur l'aide accordée auprès des partenaires de l'installation, des communes et des porteurs de projets.
Calendrier	2025-2030
Articulation et transversalité	Objectif du PNA : Reterritorialisation de l'alimentation Enjeu de la SDE : Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale
Budget	3 000 € par aide accordée
Evaluation - Indicateurs	Suivi du nombre de bénéficiaires d'aide à l'installation par an
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée

4.2 – Construire un nouvel abattoir public multi-espèces

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	- Chambre d'Agriculture de Bretagne - Conseil Départemental du Finistère - Région Bretagne - État 12 EPCI membres du futur syndicat mixte de construction et gestion d'abattoirs et 8 financeurs non-membres
Cibles	- Agriculteurs/éleveurs - Particuliers utilisateurs de l'abattoir - Entreprises : grossistes en viandes, bouchers, transformateurs
Éléments de contexte et objectifs	- Un nombre d'exploitations agricoles en baisse (- 43 % en 20 ans) - Un abattoir existant vieillissant et obsolète
Descriptif de l'action	Depuis 1964, il existe un abattoir au Faou, période de construction de nombreux abattoirs pour respecter les nouvelles normes sanitaires et éviter les abattages non contrôlés. Il fournit un service public d'abattage multi-espèces (bovins, ovins, porcins, caprins) et de tous calibres sur l'ensemble du département du Finistère à l'ensemble de la filière courte en produits carnés : petits éleveurs, chevillards, découpeurs, bouchers ainsi qu'à de nombreux particuliers et associations. L'abattoir répond aujourd'hui aux besoins de 3 400 usagers, concentre 80 % de la prestation de service public d'abattage et 90 % d'usagers professionnels du Finistère en dépendent. La proximité permet d'éviter des charges de transport trop lourdes et des trajets trop longs pour les animaux. Toutefois, l'outil est usé par 50 ans de services et, malgré des remises aux normes régulières, il est devenu obsolète. Depuis 2017, le projet a évolué : Au départ prévue à 3 300 tonnes par an (niveau d'abattage actuel), sa capacité a été revue à hauteur de 5 100 tonnes, faisant évoluer le coût de l'outil à 14,2 millions d'euros. Bien plus moderne, le nouvel abattoir sera optimal en termes de conditions de travail, de respect des normes d'hygiène et de bien-être animal. Au départ uniquement porté par la Communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne-maritime, cet équipement en construction est en cours de transfère à un Syndicat Mixte Ouvert, composé de la Chambre d'Agriculture et de 12 EPCI finistériens. Sa gestion est assurée par une entreprise privée via une délégation de service public. Des subventions ont été obtenues auprès de l'État, la Région Bretagne et le Département du Finistère pour un montant total de 5,2 millions d'euros.
Calendrier	2026
Budget	14,2 millions d'euros
Moyens humains	0.5 ETP pour le suivi technique de l'équipement et la gestion du syndicat mixte
Articulation et transversalité	Objectif du PNA : Reterritorialisation de l'alimentation Enjeu de la SDE : Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale
Evaluation - Indicateurs	- Nombre d'utilisateurs de l'abattoir - Tonnage
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée

4.3 – Mettre en place et animer une cellule foncière multi-partenaire

Pilotes de l'action	- Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (Services Urbanisme et Application du droit des sols (ADS) et service Économie/PAT) - Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne
Structures partenaires	- Service Espaces Naturels de la CCPCAM - Conseil Départemental du Finistère - DDTM - GAB du Finistère - PNRA - EPAB - CIVAM du Finistère - Acteurs du foncier agricole (SAFER Bretagne, EPF, Terres de Liens)
Cible	Agriculteurs et porteurs de projet agricole
Éléments de contexte et objectifs	- Un nombre d'exploitations agricoles en baisse (- 43 % en 20 ans) - Des difficultés d'accès au foncier - L'impact de la loi Littoral et des contraintes urbanistiques sur l'évolution des exploitations agricoles
Descriptif de l'action	La cellule foncière est une instance de concertation et de discussion pour accompagner et répondre aux enjeux du territoire liés au foncier agricole. Elle accompagne la collectivité dans la mise en place d'une stratégie foncière sur son territoire et participe à sa mise en œuvre pour pérenniser l'agriculture locale. Elle maintient les sièges d'exploitation en facilitant la transmission des outils. Elle est également force de propositions pour les instances officielles en lien avec la Charte d'Urbanisme. Elle facilite le recours aux outils d'intervention (échanges parcellaires, acquisitions foncières, mise en réserve). Elle a pour missions d'échanger sur les projets et enjeux du territoire, d'assurer une veille foncière, d'accompagner la mise en place d'outils (échanges amiables, réserves foncières, compensation foncière), de jouer un rôle de médiation, de concertation avec les agriculteurs et propriétaires, et de rechercher de compromis en vue de favoriser l'interconnaissance pour éviter les conflits d'usage, de disposer d'un lieu de concertation et d'échanges sur les enjeux de l'agriculture et de la collectivité liés au foncier, de remonter les attentes du local aux instances réglementaires départementales.
Calendrier	2025-2030 2 à 3 réunions par an suivant les dossiers
Articulation et transversalité	Objectif du PNA : Reterritorialisation de l'alimentation Action du PCAET : Proposer des solutions pour assurer une meilleure stabilité de l'offre en circuit court Enjeu de la SDE : Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée

4.4 – Recenser et valoriser les friches agricoles (terres et bâti)

Pilotes de l'action	▪ Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (Services Urbanisme et Application du droit des sols (ADS) et service Économie/PAT) ▪ Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne
Structures partenaires	▪ Conseil Départemental du Finistère ▪ Acteurs du foncier agricole (SAFER Bretagne, EPF, Terres de Liens) ▪ GAB du Finistère ▪ DDTM ▪ PNRA ▪ EPAB ▪ CIVAM du Finistère
Cible	▪ Agriculteurs et porteurs de projet agricole
Éléments de contexte et objectifs	▪ Un nombre d'exploitations agricoles en baisse (- 43 % en 20 ans) ▪ Des difficultés d'accès au foncier ▪ L'impact de la loi Littoral et des contraintes urbanistiques sur l'évolution des exploitations agricoles
Descriptif de l'action	Le recensement et la valorisation des friches doit permettre d'installer de nouveaux agriculteurs sur le territoire, de développer l'activité agricole pour répondre à l'objectif de relocalisation de l'alimentation. Il s'agira dans un premier temps d'identifier et de cartographier les terres considérées comme des friches pouvant être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole. Puis, dans un deuxième temps, de définir un programme d'actions pour remobiliser ce foncier dans le cadre de la cellule foncière.
Calendrier	2026-2027
Articulation et transversalité	▪ Objectif du PNA : Reterritorialisation de l'alimentation ▪ Axe et action du PCAET : Structurer les débouchés agricoles locaux –Proposer des solutions pour assurer une meilleure stabilité de l'offre en circuit court ▪ Enjeu de la SDE : Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale
Evaluation - Indicateurs	▪ Nombre de friches recensées ▪ Nombre de friches valorisées
État d'avancement	☒ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée

4.5 – Anticiper et faciliter la transmission agricole

Pilote de l'action	Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
Structures partenaires	▪ Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne ▪ Parc Naturel Régional d'Armorique ▪ Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère ▪ CIVAM du Finistère
Cibles	▪ Agriculteurs et porteurs de projet agricole
Éléments de contexte et objectifs	▪ Un nombre d'exploitations agricoles en baisse (- 43 % en 20 ans) ▪ Des difficultés d'accès au foncier
Descriptif de l'action	L'action vise à anticiper et faciliter la transmission agricole. Dans un premier temps, il s'agira d'identifier et de rencontrer les futurs cédants, ceux qui partiront dans les 5 à 10 ans à venir, afin de les accompagner dans la valorisation de leur exploitation en lien avec les acteurs agricoles. Des rencontres entre propriétaires fonciers cédants et porteurs de projet agricoles seront réalisées (cafés transmission, ciné-débats...).
Calendrier	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectif du PNA : Reterritorialisation de l'alimentation ▪ Axe et action du PCAET : Structurer les débouchés agricoles locaux –Proposer des solutions pour assurer une meilleure stabilité de l'offre en circuit court ▪ Enjeu de la SDE : Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale
Évaluation - Indicateurs	▪ Réalisation de l'état des lieux ▪ Nombre de personnes sensibilisées
Budget	6 000 €
État d'avancement	☒ Action à réaliser ☐ Action en cours ☐ Action réalisée

4.6 – Accompagner les agriculteurs et porteurs de projet (foncier, économies d'eau, gestion des déchets)

Pilotes de l'action	▪ Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (Services Urbanisme et Application du droit des sols (ADS), Économie/PAT, Eau et Déchets) ▪ Mairies
Structures partenaires	▪ Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne ▪ Parc Naturel Régional d'Armorique ▪ Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère
Cibles	▪ Agriculteurs et porteurs de projet agricole
Éléments de contexte et objectifs	▪ Un nombre d'exploitations agricoles en baisse (- 43 % en 20 ans) ▪ Des difficultés d'accès au foncier ▪ L'impact de la loi Littoral et des contraintes urbanistiques sur l'évolution des exploitations agricoles
Descriptif de l'action	L'action vise à accompagner les agriculteurs et porteurs de projet sur divers sujets. Sur les aspects du foncier, le territoire de la CCPCAM est un territoire littoral où les contraintes règlementaires sont nombreuses. Les agriculteurs et porteurs de projet expriment le besoin d'être accompagnés sur les possibilités d'autorisations foncières et d'urbanisme (construction de bâtiments, installation de serres et tunnels maraîchers...) et réglementations en vigueur. En parallèle, la collectivité étudiera les moyens possibles ayant été engagés sur d'autres territoires, aux contraintes similaires à celles rencontrées sur les territoires littoraux. En lien avec les services Déchets et Eau de la CCPCAM, les professionnels pourront être accompagnés sur les économies d'eau et la gestion des déchets.
Calendrier	2025-2030
Articulation et transversalité	▪ Objectif du PNA : Reterritorialisation de l'alimentation ▪ Enjeu et action du SRS : Mieux prendre en compte les effets de l'environnement sur la santé – Préserver la ressource en eau ▪ Enjeu et action du SRADDET : Accélérer notre performance économique par les transitions – Généraliser les pratiques de l'agroécologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols ▪ Axe et action du PCAET : Structurer les débouchés agricoles locaux –Proposer des solutions pour assurer une meilleure stabilité de l'offre en circuit court ▪ Enjeu de la SDE : Maintenir et diversifier une agriculture durable pour une meilleure alimentation locale ▪ Objectif et action du PPEA : Accompagner les agriculteurs vers une réduction de leurs consommations d'eau – Organiser des ateliers avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les établissements publics territoriaux de bassins versants sur la thématique des économies d'eau ▪ Axe et action du PLPDMA : Réduire les déchets produits par les activités économiques, touristiques et associatives – Accompagner les professionnels dans l'amélioration de la gestion et la réduction de leurs déchets
Évaluation - Indicateurs	▪ Nombre de personnes accompagnées ▪ Nombre de projets concrétisés ▪ Nombre d'aides agricoles accordées
État d'avancement	☐ Action à réaliser ☒ Action en cours ☐ Action réalisée

Calendrier d'actions prévisionnel

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Axe 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous						
Organiser et impulser des animations autour de l'alimentation et l'agriculture						
Mettre en place des Défis Foyers à Alimentation Positive						
Mettre en place des ateliers de cuisine durable pour tous publics						
Organiser des animations de développement durable au sein des écoles du territoire						
Développer et soutenir des dispositifs d'accès à l'alimentation						
Créer des espaces de mise en relation entre les acteurs œuvrant pour l'accessibilité alimentaire						
Recenser les lieux où cuisiner sur le territoire et le matériel existant						
Soutenir le développement de jardins partagés sur le territoire						
Axe 2 : Accompagner la restauration collective du territoire dans la mise en œuvre de la loi EGAlim						
Accompagner la restauration collective du territoire dans les démarches d'approvisionnement de qualité						
Accompagner la restauration collective du territoire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Créer des espaces de mise en relation entre agents de la restauration collective						
Axe 3 : Valoriser les savoir-faire agricoles et les produits locaux						
Actualiser et promouvoir la carte numérique des produits locaux						
Éditer un guide des producteurs locaux en vente directe						
Réaliser des portraits vidéo d'agriculteurs						
Développer des actions et outils de communication visant à promouvoir les savoir-faire agricoles						
Axe 4 : Soutenir et accompagner le développement agricole local						
Soutenir financièrement l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire						
Construire un nouvel abattoir public multi-espèces						
Mettre en place et animer une cellule foncière multi-partenariale						
Recenser et valoriser les friches agricoles						
Anticiper et faciliter la transmission agricole						
Accompagner les agriculteurs et porteurs de projet (foncier, économies d'eau, gestion des déchets)						

Abréviations

ADEME : Agence de la Transition Ecologique

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

ARS : Agence Régionale de Santé

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CCPCAM : Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

COPIL : Comité de pilotage

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREETS : Direction Régionale de l'Economie, l'Emploi, du Travail et des Solidarités

EGAlim : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPAB : Etablissement Public de gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez

EPF : Etablissement Public Foncier

GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère

GT : Groupe de travail

PAT : Projet Alimentaire de Territoire

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PPEA : Plan de Prévention Eau et Assainissement

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique

PRSE : Plan Régional Santé-Environnement

PVD : Petites Villes de Demain

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SDE : Stratégie de Développement Économique

SOLAAL : Solidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires

SRS : Schéma Régional de Santé